

ABONNEMENT

Par an... \$3.00
 Pour six mois... 1.50
 Pour quatre mois... 1.00

Edition Hebdomadaire... \$1.00

Administration et Rédaction,
 224, Rue Sussex.

LE CANADA

"RELIGION ET PATRIE"

ANNONCES

Première insertion, par ligne... \$0.25
 Tous les jours... 0.05
 Trois fois par semaine... 0.05
 Une fois la semaine... 0.05

Avis de Naissance, Mariage ou Décès... 0.05

La Société de Publicité,
 PROPRIETAIRES.

LE CANADA

Ottawa, 5 Janvier 1887

UN CONTRASTE

M. Laurier et M. Chapleau ont parlé tous deux dans Ontario pendant la dernière lutte. Le premier, pour flatter ses auditeurs en majorité anglais, a été jusqu'à dire que la langue anglaise devait être la langue de ce pays, tandis que le second a affirmé avec vigueur le droit des Canadiens-français de parler leur langue, pratiquer leur religion. Pas de lâcheté, pas de faux fuyants chez M. Chapleau. Voici d'ailleurs les passages des deux discours tels que les rapportent les journaux de Toronto :

J'admets, a dit M. Laurier, que la langue anglaise doit être la langue de ce pays et pas un homme de bon sens ne niera cela ?

Voici maintenant ce que dit M. Chapleau :

Je suis Canadien-Français et j'en suis fier tout autant que M. Laurier. (Applaudissements.)

Je partage l'espoir que vous exprimez tout à l'heure le président, de voir ce vaste continent devenir une grande puissance anglaise, mais en même temps, aussi longtemps que je vivrai, aussi longtemps que mes amis vivront, aussi longtemps que leurs petits fils vivront sur cette terre libre d'Amérique, les Canadiens-Français devront avoir le droit de parler leur langue, de pratiquer leur religion, d'adorer leur Dieu à l'aide de leur choix et de maintenir les institutions que le peuple de la province de Québec s'est données, du consentement et avec la sanction de la couronne anglaise

LA RUE RIDEAU EN 1827-30

Sur la rue Wellington, à partir du site du marché de ce nom, jusqu'à la rue Bank, il y avait des habitations, puis tout l'espace jusqu'à l'entrée de la rue Rideau était inoccupé.

J. D. Bernard & Co., marchands de Montréal, voyant que la construction du canal était décidée, avaient bâti un magasin à deux étages au commencement de la rue Rideau, vis-à-vis l'entrée actuelle du parc Mackenzie. A côté se trouvait le magasin de McIntosh & Stewart. Un dessin de Godfrey T. Vigne nous montre ces édifices, qui ne dépareraient pas une grande ville.

Les successeurs de Bernard et compagnie, M. Gérin-Barrille et M. Joseph Aumond furent longtemps connus dans cet endroit. Aujourd'hui, M. Frank Satchell occupe la maison—The London Chop House.

Au coin de la rue Rideau et Petite Sussex, il y avait un avoué, le seul du village. Son nom était Jules Wilson ; il devint juge. Sa résidence était fixée à Perth. Un tableau, exposé à la vue des passants, indiquait le mois et le jour où ce pourvoyeur de la chicane viendrait aux Rideaux rencontrer les clients. Les juges demeuraient à Perth. Le juge de paix des Rideaux était Daniel O'Connor, de la haute ville. Les chemins de fer, la poste et un seul, le télégraphe électrique et le téléphone n'existaient pas.

Au coin de la Petite-Sussex et de la rue Rideau, Andrew Hopper réglait les montres des villageois. Ayant passé la Petite-Sussex, on rencontrait la boutique de cordonnier de Watson Little, un bataillon leur, ensuite la fondrière, dont j'ai parlé.

Baptiste Homier tenait un hôtel un peu plus loin, à côté de Robert M. McGrove.

Paul Joseph Gill avait son école sur le bord du déversoir, côté Est de la rue Mosgrove, entre les rues Rideau et George, en arrière du magasin actuel de M. H. H. Brennan. Il se transporta bientôt sur le côté sud de la rue Rideau, près du même déversoir dans une maison qui existe encore et où M. Sévigny, barbier, reçoit ses pratiques.

Près du déversoir résidait John Cuzner, ancien marin, autre bataillon. John Joyce, son voisin, était marchand.

Du côté nord de la rue Rideau, il y avait (à l'encoignure de la rue Sussex) le magasin de rubans et de soieries de M. Fitzgibbons. Ensuite venaient le magasin de marchandises sèches de Mackenzie surnommé Four-Pence Half-Penny ; John McGraves vendant du goudron et des cordages, Geo. Patterson, Howard, puis Thompson, General Store, au coin de la rue Mosgrove, près du déversoir ou crigue.

John Miller, cordonnier, et Andrew Main, aussi cordonnier, étaient les voisins de Thompson.

Le bureau de poste était tenu par Mather Connell, côté nord de la rue Rideau, moitié chemin entre les rues Mosgrove et William.

A peu près vis-à-vis chez Thompson demeurait John Cowan. Tout à côté était John Wade, savetier, arracheur de dents et joyeux camarade.

Du côté sud de la rue Rideau, Robert Wanless, sellier, John Ring, puis John Duggan, charpentier, tenaient l'espace jusqu'à la rue Nicolas. Au coin de la rue Nicolas, William Kipp avait un magasin. La rue Nicolas était le grand chemin qui menait, le long du canal, jusqu'à la Deep Cut.

Thomas E. Woodbury, ferblantier, tenait sa boutique au sud de la rue Rideau.

Le Sandy Hill était couvert d'arbres. On y voyait une construction : la chapelle méthodiste. Traversant au nord de la rue Rideau, on voyait, au coin de la rue Dalhousie, le village Maville, ainsi nommé d'après Louis Maville qui y avait érigé douze petites maisons en rang d'oignons, et qui tenait lui-même une épicerie. C'était la fin de la rue Rideau vers l'Est. Louis Grison tenait un commerce prospère en cet endroit.

Au nord de la rue Rideau logeait William Clegg, Tom. Hanly, boulangier, ainsi que John McNaughton, arpenteur, et William Torney, ferblantier, arrivé ici en 1828, tous entre les rues Williams et Dalhousie. Citons aussi Sammy Lang, un Ecossais toujours de bonne humeur.

Deux édifices, appelés les Casernes civiles. (Civilian's Barracks) étaient rangés en face l'un de l'autre, rue William. On y logeait les ouvriers employés au canal.

C'est donc entre le pont des Sauteurs et la rue Dalhousie, c'est-à-dire sur la rue Rideau, qu'était le cœur de la ville future.

M. Lett, qui me fournit tous ces renseignements, ajoute que John Murphy, cordonnier et joueur de violon, demeurait près du bassin du canal, près de la résidence de M. Surgon.

Il explique aussi pourquoi, dans un village comme était alors les Rideaux, il y avait tant de magasins. C'est, dit-il, que les sauteurs, les troupes employées aux travaux du canal, dépensaient leur solde rapidement, et de plus, il faut se rappeler que la campagne environnante était déjà bien peuplée.

d'Ottawa, encore debout, ce doit être l'une des deux qui se voient rue Rideau sud, encoignure ouest de la rue Mosgrove. On peut dire qu'elles occupaient le milieu du village, tel qu'il était il y a soixante ans. C'est là aussi que se trouvait la seconde école de Gill, laquelle avait changé de place, mais sans s'éloigner du By Wash, ce déversoir dont j'ai parlé.

BENJAMIN SULTZ.

NOTES ELECTORALES

Les gris qui se gaudissent tant de la victoire de M. Bronson, remportée dans la Capitale fédérale on sait par quelles manœuvres, indignes d'un parti politique qui se respecte, n'ont rien à dire de l'énorme majorité de 1652 voix que les deux candidats conservateurs ont obtenue sur le candidat libéral dans la Capitale provinciale à la barbe de M. Mowat. Et cependant ce candidat libéral avec une minorité de 1600 siègera dans la prochaine chambre, par la grâce de M. Mowat.

Ainsi que nous l'avons dit hier, le succès de M. Mowat est dû, pour une large part, à ses manipulations de la carte électorale. Il s'était façonné par ce moyen, assez de comtés pour avoir une majorité. Ces comtés ne ressemblent aux vrais comtés fédéraux que par le nom, et l'on va voir, aux prochaines élections ce que vaut cet échafaudage qui a pour base l'intrigue malhonnête. De l'aveu des gris eux-mêmes, sir John va balayer la province.

La loi des élections d'Ontario est curieusement faite. Non-seulement le vote n'est pas strictement secret, car les bulletins portent des numéros correspondant au numéro entré dans le livre de poll vis-à-vis le nom du votant, mais encore le vote de plusieurs électeurs dont le nom a été omis de la liste, intentionnellement ou non, est pris sur ce que la loi appelle des *tendered ballots*. Ce qui montre combien la liste était mal faite. Et maintenant combien en a-t-il sur ces 800 pour M. Barkerville et pour M. Bronson. Ce serait intéressant à savoir.

Comment les libéraux qui se prétendent de si grands défenseurs de l'autonomie provinciale peuvent-ils prétendre que la désapprobation de la politique d'un gouvernement provincial conservateur entraîne la désapprobation de la politique du gouvernement conservateur fédéral ? N'ont-ils pas toujours préché, et les conservateurs sont avec eux sur ce point, que les affaires provinciales doivent être complètement séparées des affaires fédérales. Il est véritablement impuissant de leur part de vouloir aujourd'hui mêler les deux politiques.

La Patrie est superbe d'outrecuidance. Elle dit : M. Laurier a parlé à Toronto, et le candidat libéral, M. Lays, a été élu. Il est bon de rappeler de nouveau d'après quelle méthode l'élection de Toronto s'est faite. Toronto avait, cette année, trois candidats à élire ; non pas un candidat par quartier comme à Québec et Montréal, mais trois candidats pour toute la ville, c'est-à-dire que tous les électeurs de la ville étaient appelés à voter ensemble. Mais ce qui caractérise particulièrement cette élection, c'est qu'au lieu d'avoir le droit de voter pour trois candidats, les électeurs ne pou-

vaient voter que pour deux, ou leur vote était nul. M. Mowat l'avait voulu ainsi. Le résultat était facile à prévoir. Le parti en minorité était toujours certain d'être représenté, et comme le parti en minorité à Toronto est le parti libéral, M. Mowat se donnait un partisan à peu de frais. Inutile pour lui de faire de dépenses d'élection. Quand bien même le candidat libéral n'aurait eu que 100 voix sur les 10,000 qui ont été données, il aurait toujours été élu. Voici donc comment les choses se sont passées. Le parti conservateur a mis deux candidats sur les rangs et les a élus en leur donnant 6,000 voix, le parti libéral n'en a mis qu'un seul qui a reçu 4,000 voix, et qui a été élu tout de même. Si les 6,000 électeurs conservateurs avaient eu droit de voter pour trois candidats, ils en auraient mis un troisième sur les rangs, ou ils auraient voté pour un des candidats ouvriers, et le candidat libéral, malgré toute l'éloquence de M. Laurier, aurait été battu par 2,000 voix de majorité.

MARCHE D'OTTAWA

3 janvier 1887

FARINES	
Farine No 1 par baril	\$ 3 80 à 3 80
Farine forte de boulangers	4 00 à 4 25
Farine extra	4 00 à 4 50
Farine de sarrasin	3 00 à 3 00
Farine d'avoine	3 50 à 3 00
Farine de blé d'Inde	2 25 à 2 50
GRAINS	
Blé, le minot	70 à 75
Avoine	29 à 30
Blé d'Inde	0 00 à 0 00
Pois	0 00 à 0 00
Fèves	0 00 à 0 00
Sarrasin	0 00 à 0 00
Orge	0 00 à 0 00
Seigle	0 00 à 0 00
LÉGUMES	
Patates la poche	80 à 00
Bayets le sac	50 à 00
Betteraves le sac	30 à 40
Choux, le douzain	0 20 à 0 25
Pommes, le baril	1 75 à 2 00
Raisins la livre	10 à 12
VOLAILLES	
Poulets, le couple	35 à 50
Poules, la pièce	40 à 50
Canards	75 à 85
Dindes, la pièce	0 75 à 1 25
Oies	50 à 75
VIANDES	
Bœuf, les 100 livres	4 50 à 5 00
Lard	6 00 à 6 25
Veau (au quartier)	8 à 10
Mouton do	5 à 7
DIVERS	
Œufs	24 à 25
Beurre, en pain	20 à 20
do en seau	17 à 18
Fromage	9 à 11
Suif brut, la livre	5 à 5 58
Suif fondu	7 à 7 74
Saindoux	10 à 12
Sucre d'érable	10 à 12
Miel, la livre	12 à 13
Sirof d'érable, le gallon	1 00 à 1 00
Pain, la tonne	12 00 à 14 00
Paille	6 00 à 8 00

EMPLOI DEMANDE—Un homme désirant se rendre généralement utile demande une situation, s'adresser au bureau du Canada.

A VENDRE—Deux chevaux à bas prix dont un de travail et l'autre pour voiture de promenade ou "express". Pour plus amples informations s'adresser à l'Étal 21, Marché By, 29 nov. 1886. Im.

ON DEMANDE 15 femmes et filles pour travailler au "Ottawa Rag Store". S'adresser immédiatement au No 257, rue Cumberland.

ON DEMANDE à emprunter de \$1,000 à \$2,000 sur bonnes garanties. S'adresser par lettre à A. B. C., bureau du "Canada", Ottawa.

Tapis, Tapis, Etc

MAISON DE TAPIS

D'OTTAWA.

Ayez les plus grands assortiments, les meilleurs tapis, et les plus bas prix en fait de

Tapis, Prolats, Rideaux, Cerniches, Pôles, Garnitures et Meubles de toute sorte.

à la

MAISON DE TAPIS D'OTTAWA

148 RUE SPARKS.

SCHOOLBRED et Cie.

Ottawa

XMAS TOBOCCAN

Amélioree "Star."

Voyez là et vous n'en achèterez pas d'autre.

Raquettes

Grand assortiment à bon marché!

Couvrez vos chevaux, au prix coûtant, se vendant rapidement. Pôles pour rideaux aux bas prix ordinaires, transparents avec dessins d'ornement pour fenêtres et rouleaux automatiques, seulement 95 centimes.

LAMPES ELECTRIQUES

\$1.50 Chaque

Articles de fantaisie pour présents.

COMPAGNIE MANUFACTURIERE NATIONALE DE COLE,

160 RUE SPARKS, OTTAWA.

B. G.

117 Pardessus pour hommes et garçons seront vendus cette semaine à des prix bien bas.

Conditions comptant. Strictement un seul prix.

BRYSON GRAHAM et Cie.

150, 152, 154, rue Sparks.

PARDESSUS.

117 Pardessus pour hommes et garçons seront vendus cette semaine à des prix bien bas.

Conditions comptant. Strictement un seul prix.

BRYSON GRAHAM et Cie.

150, 152, 154, rue Sparks.

LA GRANDE VENTE

MOITIE PRIX

WOODCOCK

D'Articles de Modes, Plumes, Dentelles et articles de goûts

est commencée ce matin (JEUDI).

VENTE SANS RESERVE

Pour de bons marchés, Venez à bonne heure et voyez les grandes affiches.

39, rue Sparks

Ventes d'effets militaires condamnés

Le soussigné a reçu instruction du Département de la Milice et de la Défense de vendre par Encaissement Public à ses salles d'encaissement, 29 rue Sparks.

Vendredi, le 7 janvier 1887, une quantité considérable d'articles militaires condamnés consistant en Tuniques, Pantalons et grandes capotes, aussi une quantité considérable de Tentés, Gibbos, Couvertes, draps à l'épreuve de l'eau, bouteilles à l'eau et une foule d'autres articles trop long à énumérer.

Conditions : comptant.

La vente commencera à 2 hrs P. M.

I. B. TACKABERRY

Ottawa, 30 Dec. 1886

Bonne Chance !!

Dix mille pièces de belle

TAPISSERIE

venant d'être reçues, seront vendues à 5 CENTIMS la pièce.

CHEZ

P. C. GUILLAUME

LIBRAIRE

Join des rues SUSSEX ET YORK, Ottawa.

Ottawa 11 déc. 1886—1janv.

IL TIENT LA TETE

Le fameux Brûleur 'Argand'

Pouvoir d'éclairage sans précédent. Lumière égale à aucune lampe électrique. Fini en cuivre poli ou or bronza. Prend cheminée ordinaire. Absolument sûr, s'adapte à toutes les lampes. Très avantageux surtout pour les magasins, les églises et les grandes salles. Fait très économiquement et de façon à ce que la mèche puisse être remontée, coupée et éteinte avec grande facilité. En conséquence de la combustion parfaite qu'il produit, toute odeur d'huile, si commune avec les autres brûleurs, est évitée.

Son vaste appareil de distribution de l'air empêche la lampe d'être surchauffée, et toute huile épaisse ou légère peut-être indifféremment employée.

Son agent pour Ottawa et le district.

EDWIN PLANT

Marchand de Vaisselle, Lampes, etc.

114 rue Rideau

Ottawa, 4 nov. 1885—

Nouvel Etablissement

DE

RELIEUR

TENU PAR

Joseph Masse,

RUE SUSSEX,

(En haut du magasin de A. D. Richard.)

M. MASSE ayant fait l'acquisition de toutes les machines requises pour la confection des Livres, Blancs, Relieurs de luxe et de fantaisie, etc., vient d'ouvrir un atelier à l'adresse ci-haut désignée. Par sa longue expérience dans cette ligne d'affaires, il est en mesure de satisfaire tous ceux qui voudront bien lui accorder leur patronage.

Toute commande exécutée avec soin et promptitude et à des prix modérés.

JOSEPH MASSE

Ottawa 10 novembre 1886—

AVIS AUX ENTREPRENEURS.

ON RECEVRA à ce Bureau, jusqu'à Mardi le 25ème jour de Janvier, 1887, des soumissions cachetées et adressées au soussigné, avec la description "Soumission pour travaux du Havre de Midland," pour la construction de travaux à Midland, Comté Simcoe, Ontario, suivant le plan et le devis que l'on pourra voir sur demande chez M. le préfet de Midland, au bureau de l'ingénieur résidant de la Division Midland du chemin de fer Grand Tronc, à Peterboro et au bureau du Ministère des Travaux Publics, à Ottawa, ou l'on pourra obtenir des formules de soumission imprimées.

Les soumissionnaires sont priés de faire un examen personnel de la nature des travaux à faire ainsi que de la localité où les travaux doivent être faits. Les soumissionnaires devront se rappeler que les soumissions doivent être faites strictement conformes aux formules imprimées, et signées par les soumissionnaires mêmes. On devra envoyer avec la soumission un chèque de banque "accepté" fait payable à l'ordre de l'Honorable Ministre des Travaux Publics pour la somme de \$1,000. Ce chèque sera confisqué si le soumissionnaire refuse de signer le contrat sur demande de ce faire, ou s'il ne le remplit pas intégralement. Si la soumission n'est pas acceptée le chèque sera remis au soumissionnaire.

Le Ministre ne s'engage pas d'accepter la plus basse ni aucune des soumissions.

Par ordre, A. GOBELL, Secrétaire.

Ministère des Travaux Publics, Ottawa, 29 Dec. 1886.